

Développement de carrière : volet artiste en résidence

Veillez remplir le formulaire, annexer les documents exigés et garder une copie du tout pour vos dossiers.

1. Information sur le récipiendaire:

Nom du récipiendaire : _____

Concours du : _____
jj-mois-année

Discipline: (S.V.P. cochez)

Arts littéraires

Conte

Musique non classique

Arts médiatiques

Danse

Théâtre

Arts multidisciplinaires

Métiers d'art

Traduction littéraire

Arts visuels

Musique classique

Architecture

Adresse permanente : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

2. Titre du projet : _____

3. Lieu-x et date-s de réalisation : _____

Veillez fournir l'information pour les articles 4, 5, et 6 sur des feuilles séparées et les annexer à votre rapport.

4. Description du projet réalisé : **(Annexez le document.)**

5. Résultats obtenus (veuillez présenter une copie de votre œuvre (ex. : images numériques, photographies, cassette, vidéo, manuscrit, etc.) et annexer tout document relatif à la réalisation du projet : (ex. : publicité, programme, articles de presse, etc.) : **(Annexez le document.)**

6. Comment avez-vous fait mention de la subvention reçue ? **(Annexez le document.)**

7. Veuillez compléter le rapport financier du projet ci-joint. Rapportez d'abord les montants que vous aviez **soumis** dans votre demande originale puis rapportez les **dépenses encourues** et les **revenus confirmés** pour la réalisation de votre projet.

Nota : artsnb se réserve le droit d'exiger des reçus au besoin.

DÉPENSES	Budget soumis	Dépenses encourues
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
REVENU	\$	\$
TOTAL :	\$	\$

Signature du récipiendaire

Date

Le deuxième versement de votre subvention vous sera transmis sur réception et approbation d'un **rapport final** qui doit être présenté dans un délai de trente (30) jours suivant la réalisation du projet. Un récipiendaire n'est pas admissible à une nouvelle subvention tant et aussi longtemps que le rapport final du dernier projet subventionné terminé n'a pas été remis et approuvé.

Veuillez faire parvenir ce rapport final dûment rempli à **artsnb** à l'adresse suivante :

artsnb

61, rue Carleton
Fredericton (N.-B.) E3B 3T2

Téléphone : 506.444.4444
Sans frais au N.-B. : 1.866.460.ARTS (2787)
Télécopieur : 506.444.5543

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

artsnb est la marque de commerce du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.